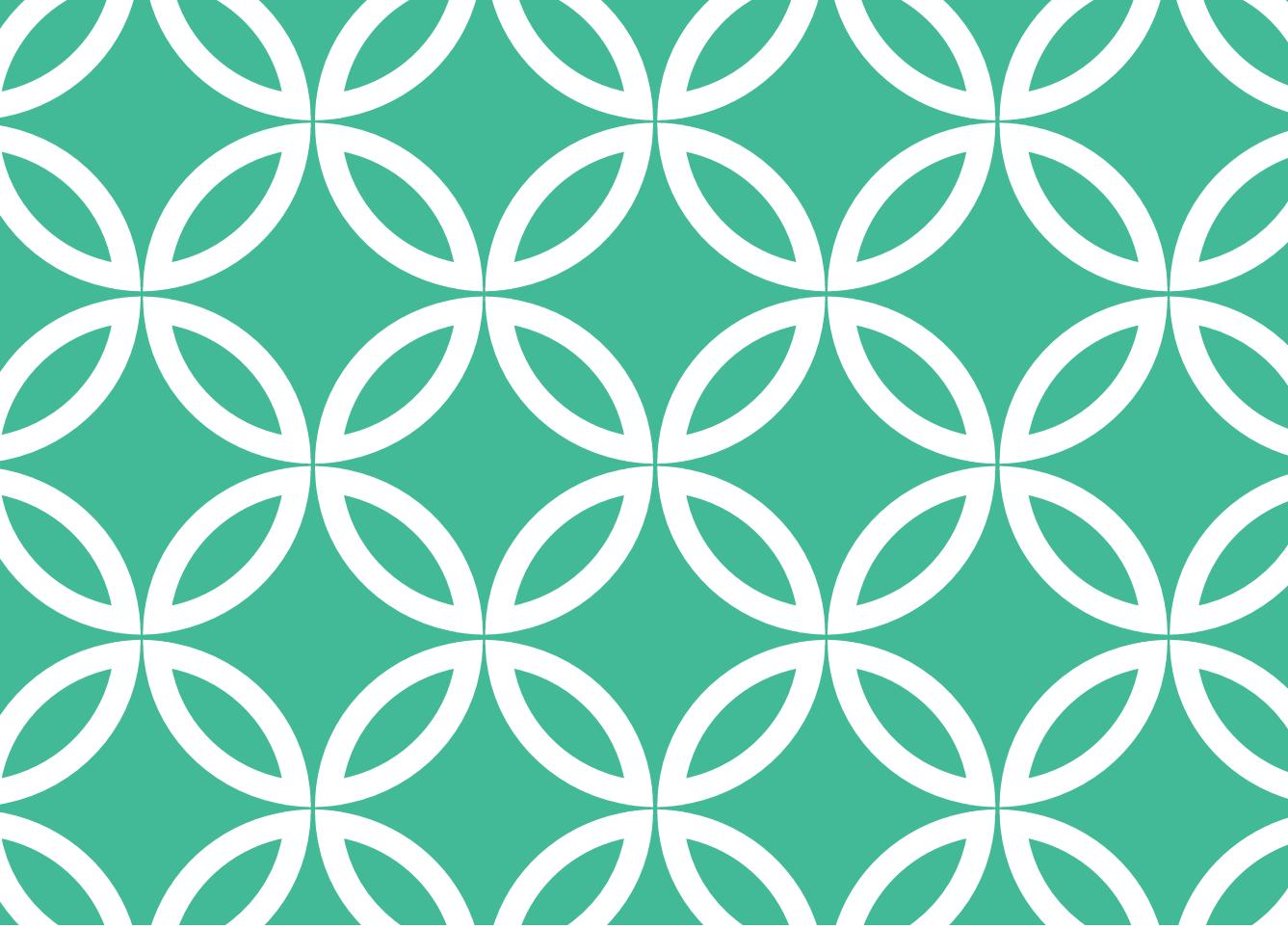




JULIEN MENAND



XVIII^{ÈME}

Les doléances du Tiers-Etat



Julien MENAND

Julien MENAND est né le 4 juin 1736 à Herbignac dans la province bretonne (future commune de la Loire Inférieure). Il vivra toute sa vie à Herbignac comme laboureur et connaîtra la période révolutionnaire.

① On sait qu'il s'est marié dans le village, paroisse Sainte-Julitte, quelques mois avant sa majorité. *L'Edit de 1556 d'Henri II, fixe cette majorité à 30 ans pour les Hommes dans le Royaume de France. Pour autant, la Coutume de Bretagne prédomine sur cet Edit, et fixe la majorité des Hommes à 25 ans.* ([Lien](#) - Voir page 20 du registre). Avec qui se marie-t-il et quel âge a la mariée ?

Bonus : ils obtiennent une dispense de l'Abbé de PAULY, vicaire général. Pourquoi ?

② Ils auront 4 filles. La petite dernière, Jeanne, naîtra le 17 février 1773. Le père sait-il signer et comment ? ([Lien](#) - Voir page 5 du registre). A noter que cette petite ainsi que sa femme décèderont l'année suivante. Père veuf, il élèvera seul ses trois autres filles.

③ Il fait marier ses deux plus jeunes filles, Louise et Marie, le 28 septembre 1790 pour économiser sur les cérémonies des mariages. Avec qui se marient-elles ? Signe-t-il toujours et comment ?

④ En 1790, Julien paye la capitation (un impôt). Cherchez le bon registre et allez voir à la page 10. Combien paye-t-il ? De quelle frairie est-il ? ([Lien](#)).

⑤ A cette période, il participe aux doléances du Tiers-Etat d'Herbignac. On y apprend les abus et humiliations que les seigneurs infligent à leurs serfs notamment dans l'article 12. De quelles corvées et droits bénéficient les seigneurs lors des mariages ? ([Lien](#)).

Julien MENAND sera ensuite élu député du Tiers-Etat pour représenter Herbignac auprès de la Sénéchaussée du Siège Royal de Guérande et transmettre les doléances au niveau supérieur que de nouveaux députés porteront à Nantes puis Versailles.